

COPIL 1 : VALIDATION DE L'ÉVALUATION DU CTBV DU SEMNON

COMPTE RENDU

15/10/20

13H30

THOURIE

PARTICIPANTS	<p>BENOIST Sébastien (RAF Co), BERNARD Philippe (CRABZH), BOUDET Sébastien (RAF Co), BRIZARD PHILIPPE (BPLC), BROCHU Magali (OFB 35), BRUNEL Bruno (OFB 35), BURET Robert (FDAAPPMA 49), CHATEL Alice (SMBS), CHERRUAULT Laurent (RAF Co), CIVIALE Guillaume (CCCD), COTTREL Éric (SMBS), DE BAYNAST Valérie (CRABZH), DEGREMONT Anaïs (BPLC), DELEPINE Didier (BPLC), DUCHANGE Sophie (SMBS), DUDOUS Philippe (BPLC), FERNANDEZ Florence (DRAAF Bretagne), FRAPPIER Pierre (Ter Qualitechs), GALLON Maxime (DRAAF Pays de la Loire), GAULTIER Paul (Pêcheurs étangs pouancéens), GAUTIER Cindy (BPLC), GOURMAUD Stéphane (CRB), GOUT Lilian (DDTM 35), GUERMONPREZ Johann (RAF Co), GUINARD Pierre (BPLC), HENRY PATRICK (RAF Co), HERSANT Christine (DDTM 35), HUREL David (CRABZH), HURVOIS Yvan (AELB), LECLERC Jean-Yves (BPLC), LEGAY Philippe (BPLC), LEGENTILHOMME Léa (RAF Co), LOUIS Gwénola (BPLC), LUNEL Jean-Claude (BPLC), MAY Camille (SMBS), MINIER Vincent (BPLC), MONNET THERESE (RAF Co), MOTEL MICHELE (VHBC), PECHARD Matthieu (SMBS), PECHEUX Nathalie (EPTB Vilaine), PELLEN Marion (SMBS), PELLERIN Richard (FDAAPPMA 35), PILARD Gilbert (RAF Co), PRIGENT Maïna (AELB), RESTIF Thierry (SMBS), ROGER Clément (DDTM 35), TOULET Laura (AGROBIO 35)</p>
---------------------	---

PRESENTATION	<p>RUBRIQUES A L'ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rappel d'éléments de contexte ○ Le bilan financier des actions ○ L'efficacité des actions ○ Les préconisations et la proposition de priorisation <p><i>Un temps d'échanges et de validation est prévu à la fin de la présentation</i></p>
---------------------	--

PRESENTATION	<p>La première partie de présentation était consacrée au contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du territoire, du syndicat et de la démarche engagée - Présentation du contrat, des objectifs (définitions des termes)
---------------------	--

REMARQUES	<p>Pas de remarques</p>
------------------	-------------------------

PRESENTATION	<p>La suite de la présentation s'est concentrée sur le travail évaluatif et plus précisément sur l'efficacité des actions. Le bilan montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dégradation de la qualité biologique de l'eau mais des résultats correspondant aux suivis à l'aval des masses d'eau difficiles à relier au contrat. - Les suivis d'indicateurs morphologiques des cours d'eau menés par le syndicat ont permis de constater que les actions de diversification des habitats, actions peu ambitieuses, ne montrent pas ou peu de résultats. Les actions ambitieuses (remise dans le talweg par exemple) montrent des résultats très encourageants. - Des changements depuis la mise en place des plans de désherbage communaux avec 18 communes sur 25 en zéro « phyto ». - Une dynamique intéressante concernant les actions de désherbage mécanique du maïs, la restauration et protection du bocage ainsi que sur l'évolution du « bio » sur le BV
---------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Des diagnostics d'exploitations agricoles associés à des suivis d'agriculteurs qui montrent des impacts positifs sur les pratiques - Des MAEC qui ont permis des évolutions et qui mobilisent - Une évolution de l'assolement en faveur des cultures au détriment des prairies
<p>REMARQUES</p>	<p><u>Vincent MINIIER (BPLC)</u> : demande comment se mesure l'efficacité des travaux de restauration sur les cours d'eau, par la diversité biologique par exemple ?</p> <p><u>Camille MAY (SMBS)</u> : Par l'intermédiaire de nos travaux, on essaie de jouer sur la forme des cours d'eau pour avoir une meilleure capacité auto-épuratoire (qualité d'eau) et pour rehausser les nappes (quantité d'eau). Les indicateurs morphologiques sont importants, ils nous permettent aussi d'obtenir des retours d'expériences pour optimiser les futurs travaux de restauration. Ainsi, la diversité biologique n'est pas un indicateur majeur de la réussite ou non des actions de restauration. Cependant, elle entre en compte pour d'autres types d'enjeux (autre que qualité et quantité d'eau) telle que la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) où la libre circulation piscicole peut être ici mesurée par des indicateurs biologiques.</p>
<p>PRESENTATION</p>	
<p>La suite de la présentation s'attachait à montrer si les actions ont permis d'améliorer la qualité de l'eau. Le bilan montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tendance à la dégradation pour la qualité physico-chimique de l'eau - Une tendance à la dégradation pour la qualité biologique - Des suivis de la qualité de l'eau difficiles à relier aux actions du contrat territorial 	
<p>REMARQUES</p>	<p><u>Thérèse MONNET (RAF Co)</u> : Au vu des résultats se demande pourquoi la qualité est toujours mauvaise, est-ce à cause des pratiques agricoles seulement ? Ca paraît démoralisant.</p> <p><u>Thierry RESTIF (Président SMBS)</u> : Répond qu'il n'y a pas eu assez d'actions mises en place au regard du contexte et que les pratiques agricoles ne sont pas adaptées (drainage...), c'est un ensemble qui explique ces résultats.</p> <p><u>Camille MAY (SMBS)</u> : Le territoire est très sensible sur le plan pédoclimatique (sol peu profond, faible résilience, socle en schiste imperméable, ruissellement naturellement présent), le milieu est donc naturellement fragile et sensible et à cela s'ajoute les pratiques agricoles non adaptées à la fois au territoire déjà sensible et à l'évolution climatique (parcelles drainées, bocage supprimé, etc...)</p> <p><u>Philippe LEGAY (BPLC)</u> : Il faudrait améliorer la connaissance des problématiques plus locales en parallèle de ces indicateurs</p> <p><u>Camille MAY</u> : Répond que ceci est impossible à mettre en œuvre dans la mesure où il y a énormément de facteurs qui entrent en compte. Mais ce point sera abordé dans les préconisations proposées plus loin dans le diaporama.</p> <p><u>Michèle MOTEL (VHBC)</u> : demande si l'étude a été réalisée par un cabinet indépendant et interroge ainsi la neutralité des résultats</p> <p><u>Camille MAY (SMBS)</u> : Répond que les analyses sont réalisées par un laboratoire.</p> <p><u>David HUREL (CRABZH)</u> : Précise que le BV du Semnon a été laissé de côté financièrement au niveau environnemental car il n'y a pas de zones de captage d'eau potable et les agriculteurs ne sont pas aidés, ce qui contribue à justifier l'état actuel.</p> <p><u>Valérie DE BAYNAST (CRABZH)</u> : les actions menées étaient déjà priorisées sur des masses d'eau, est-ce que ces masses d'eau ciblées montrent une amélioration ? L'autre point concerne les prairies, il faut décortiquer les pratiques agricoles derrière et vérifier les pratiques.</p> <p><u>Camille MAY (SMBS)</u> : oui, il y avait une stratégie de priorisation sur le précédent contrat, là, on propose simplement une photographie synthétique pour expliquer la stratégie du contrat 2016-2020 aux nouveaux élus.</p>

	<p><u>David HUREL</u> : ajoute que de plus en plus d'exploitations laitières s'arrêtent et ne sont pas reprises et ainsi elles passent en cultures.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : rajoute qu'il y a moins d'exploitations et pourtant les cheptels restent identiques. Les exploitations sont donc énormes. De plus, le manque de bocage se traduit par le transfert de polluants par ruissellement ou érosion lors d'orage. Et sur ce point il n'y a pas besoin d'indicateurs pour remarquer que ça s'accroît, c'est visible à l'œil nu.</p> <p><u>Johann GUERMONPREZ (RAF Co)</u> : Constate qu'il y a une sous-réalisation des volumes d'actions réalisés.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : Répond qu'il y a une sous-réalisation d'un programme dimensionné à minima, avec des levées de fonds financiers difficiles avec les communes. Certaines ne contribuaient pas au syndicat puisqu'elles n'étaient pas adhérentes.</p> <p><u>Camille MAY</u> : On arrive environ à 60% de réalisation sur la partie milieux aquatiques, mais les actions sont volontaires soumises à accord du propriétaire et le temps de démarche et négociation avec les riverains est long, pour aboutir parfois, à des refus et des actions non mises en place.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE (SMBS)</u> : pour le bilan financier, on passe des marchés publics pour faire des travaux, et ces marchés sont souvent plus importants dans l'enveloppe prévisionnelle par rapport à l'enveloppe qui est budgétisée et versée aux entreprises.</p> <p><u>Camille MAY</u> : Nous sommes deux techniciens milieux aquatiques depuis 2018 seulement et la masse de travail est plus importante que ce que peuvent réaliser deux personnes.</p> <p><u>Philippe LEGAY</u> : Demande si la masse d'ETPs nécessaires a été évaluée.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : Ici on est encore dans le bilan, mais c'est quelque chose à prévoir dans les prochains mois pour l'élaboration du contrat</p>
--	--

PRESENTATION

La suite de la présentation proposait un état des lieux actualisé du territoire au regard des données du Syndicat mais aussi par rapport à l'état des lieux 2019 du SDAGE Loire-Bretagne. Les points à retenir :

- Les qualités physico-chimique et biologique continuent de se dégrader
- Les milieux aquatiques continuent à être négligés/dégradés (drainage de zones humides, busage de têtes de bassin, curage de cours d'eau, défaut d'entretien des berges...)
- Les visions de ces milieux s'opposent
- Le BV cumule des altérations quelles que soient les masses d'eaux et quels que soient les paramètres

REMARQUES	Pas de remarques
------------------	------------------

PRESENTATION

A la suite, les préconisations du travail d'évaluation ont été proposées via un tableau Forces/Faiblesses/opportunités/menaces (Cf. présentation Powerpoint)

REMARQUES	<p><u>Sébastien BOUDET (RAF Co)</u> : Est-ce que les éléments présentés sont intégrés aux programmes des écoles d'agriculture ?</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : Il y a des cours d'agroenvironnement dans les écoles d'agriculture, des notions d'écologie, qui restent très théoriques, il faudrait leur apprendre à concilier certaines pratiques avec la conservation du milieu naturel.</p> <p><u>Camille MAY</u> : on a déjà réalisé des interventions auprès des BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau mais ce n'est pas notre travail.</p> <p><u>Valérie DE BAYNAST</u> : précise que la chambre d'agriculture intervient dans les lycées professionnels agricoles, l'équivalent d'un jour sur les milieux aquatiques, le SDAGE, le changement climatique. Dans les parcours sur l'installation, il y a 3 jours obligatoires dont 1/2 journée sur l'agroécologie co-animée avec Agrobio.</p>
------------------	---

	<p><u>Michèle Motel</u> : ajoute qu'il y a un enjeu fort à former les élus. Les constructions sur des zones humides, les collectivités le font encore. Tout le monde fait ce qu'il veut sans connaissance des impacts. De plus, elle regrette qu'aucune proposition de formation sur le cycle de l'eau ne soit proposée aux élus (3^{ème} mandat en cours et pas de formation). Elle signale que les élus sont quand même les premiers décideurs.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : précise que l'EPTB Vilaine va proposer des sessions de formations et qu'il est aussi possible pour ceux qui le souhaitent de s'auto-former sur internet.</p> <p><u>David HUREL</u> : évoque le ramassage des déchets végétaux en bord de route et demande pour quelles raisons ce n'est plus proposé.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : rappelle le déroulement de cette action. Le souhait c'était que les EPCI continuent, à court terme c'est assez coûteux mais sur le long terme c'est très intéressant pour la qualité de l'eau et financièrement aussi.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : ça peut faire partie de la future programmation, à Roche aux Fées Communauté c'est une action qu'on a en tête en lien avec la méthanisation.</p> <p><u>Stéphane GOURMAUD (CRB)</u> : ajoute qu'il est content d'entendre le besoin de formation des élus. Les financeurs essaient de capter les élus pour proposer des formations sur le cycle de l'eau. A ce sujet, le carrefour des gestions locales de l'eau aura lieu le 5-6 mai 2021 au sein duquel il y a des « parcours élus » et la région lance aussi des formations sur la réduction des produits « phyto » (entretien des cimetières par exemple) et certaines formations sont évidemment ouvertes aux élus.</p> <p><u>Johann GUERMONPREZ</u> : Demande si les enjeux sont bien connus et perçus aujourd'hui sur le bassin par rapport aux échéances de bon état fixé par la DCE ?</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : en effet pas suffisamment, il faut y travailler dans le nouveau contrat et avoir du courage politique pour mettre des moyens supplémentaires. Tous les acteurs vont devoir se mobiliser davantage (industriels, agriculteurs, élus etc.). Un changement de culture doit s'amorcer et les élus ont un rôle à jouer. Maintenant les sujets de l'environnement sont très discutés au sein des conseils communautaires, les débats sont plus présents, avant les échanges étaient restreints au rapport d'activité annuel et à la cotisation du syndicat, qui d'ailleurs, était source de blocage.</p> <p><u>Vincent MINIER</u> : ajoute qu'il faut réussir à agir localement, mais la complexité de l'enjeu « eau » va au-delà des limites du BV. Il faut mutualiser et se mobiliser. Il va y avoir un regroupement des bassins versants et il ne faut pas confondre fusion avec décentralisation et décentralisation avec démobilisation. En tout cas, il y a actuellement une prise de conscience des élus.</p>
PRESENTATION	
<p>La dernière partie de la présentation avait une visée prospective et était consacrée à la priorisation des actions dans le futur contrat 2021-2026 du Syndicat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 masses d'eau prioritaires : Semnon amont, Semnon centre, La Couyère, La Brutz - 2 enjeux phares : l'enjeu qualité et quantité d'eau 	
REMARQUES	<p><u>Sébastien BENOIST (RAF Co)</u> : demande si on dispose de données de lecture de l'évolution des structures et du paysage agricoles</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : il y aura des éléments dans le rapport (points développés lors du comité technique du 8/10) mais qui seront pris en compte dans l'élaboration du futur contrat. C'est important d'avoir en tête les enjeux autour de la transmission des établissements agricoles qui ne vont pas dans le bon sens avec une augmentation des cultures. En plus, nos cours d'eau sont très dégradés et peu protégés, avec peu de zones tampons incapables d'absorber les pics de pollutions.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : L'étude SRISE devrait nous aider.</p> <p><u>Yvan HURVOIS</u> : la DRAFF va fournir à l'Agence de l'Eau des données culturelles 2017-2018. Les résultats seront présentés via des Webinaires et comparés avec les résultats de 2010-2011. Cela permettra d'avoir une photographie des évolutions en 7 ans sur</p>

le BV du Semnon (surface agricole, pratiques de fertilisation, utilisation des phytos,...) Et ce n'est pas que sur les agriculteurs, il y a aussi des données sur les structures publiques, l'évolution de la notoriété des structures de BV sur la Bretagne par exemple.

Sébastien BENOIST : Il y a peut-être une opportunité à rapprocher les choses notamment avec les programmes d'actions des communautés de communes. Les enjeux de transition, climat, énergie, eau, par exemple fléchés par les EPCI et qui peuvent bénéficier aux actions portées par le syndicat.

Thierry RESTIF : Pour les actions en faveur de la transition écologique, il y a des moyens qui vont être disponibles et les territoires vont pouvoir s'en saisir.

Éric COTTREL (SMBS) : On n'a pas rien fait, mais il y a peu d'efficacité mais pourquoi ? Peut-être que les discours avec les agriculteurs n'étaient pas bons. Il insiste sur son regret de ne pas avoir abordé les questions comme il le fallait pour changer les mentalités. Il souligne aussi que l'aspect qualité est important mais l'aspect économique aussi et il est plus adéquat avec le monde agricole. Il y a une scission entre syndicat et monde agricole. De plus, il faut savoir de quoi on parle, on parle de produits phytosanitaires et non pas de pesticides et ce n'est pas la peine de faire un constat sur l'ensemble des produits phyto. On ne sait pas de quoi on parle. Il faut mettre l'économie en priorité en matière d'accompagnement des agriculteurs.

Michèle MOTEL : Répond que l'évolution des ventes des pesticides montre une hausse ce qui veut dire que les pratiques n'évoluent pas.

David HUREL : attention parce que le sulfate de cuivre par exemple c'est un pesticide mais utilisé en agriculture biologique et aussi en conventionnelle et cela correspond à des quantités énormes.

Thierry RESTIF : Il ne faut pas jouer sur les mots et peu importe la nature, il y en a en trop grande quantité dans les cours d'eau. Il faut prendre de la hauteur, les surfaces de cultures augmentent donc on a plus de produits vendus. Mais les doses à l'hectare diminuent peut-être.

Vincent MINIER : Il y a aussi les pollutions des habitants avec un gros travail sur l'assainissement avec des populations dans les campagnes en augmentation.

Camille MAY : Là on vous présente la pression due aux pesticides, mais on a une liste de plus de 400 molécules, là c'est une photographie synthétique et on ne cherche pas à stigmatiser les agriculteurs mais il faut noter que l'on est sur un bassin versant très agricole.

S'en suivent des échanges techniques autour de la méthanisation

Robert BURET (FDAAPPMA 49) : évoque le Syndicat du BV de l'Oudon qui a fait venir un cabinet américain indépendant pour l'analyse de la qualité de l'eau. Ils ont retrouvé des pourcentages d'antibiotiques élevés, des contraceptifs liés à l'assainissement.

Thierry RESTIF : confirme que c'est un vrai sujet.

BURET Robert : Etant donné le réchauffement climatique, est-ce que l'on a pensé sur le bassin versant du Semnon, à une hauteur d'eau constante ou plancher ?

Camille MAY : précise qu'il y a une station de débit et de hauteur d'eau mesurée sur le Semnon

Robert BURET : il y a aussi le problème des barrages et des suppressions d'ouvrages

Camille MAY : explique que voir de l'eau dans un cours d'eau ce n'est pas forcément une bonne chose. Une retenue dans un cours d'eau n'est pas signe d'une bonne capacité de stockage d'eau dans le sol du bassin versant.

Clément ROGER (DDTM35) : ajoute que les destructions des têtes de BV, la diminution de zones humides, l'absence de zones tampons, les drains agricoles qui évacuent trop

vite l'eau, ont pour conséquence l'absence d'eau dans les sols avec en été des assecs très sévères.

Camille MAY : le travail consiste à restaurer autant les nappes que les cours d'eau. Notre travail se voit sur les cours d'eau mais on ne voit pas, ce n'est pas visible, les résultats sur la capacité de stockage d'eau dans le sol. Le but est de retrouver des surfaces de zones humides qui stockent beaucoup mieux l'eau qu'un plan d'eau. L'aspect qualité tant que quantité d'eau est important.

Vincent MINIER : demande si des documents de communication destinés aux collectivités existent ?

Camille MAY : Un travail a déjà été fait par la DDTM concernant l'entretien des cours d'eau par les riverains

Vincent MINIER : estime qu'il y a un manque d'informations sur l'entretien des fossés de bord de route par les communes, elles ont en plus une certaine pression par les habitants qui souhaitent voir les fossés curés.

Camille MAY : en fait le curage accentue les inondations en aval. Il y a beaucoup d'idées construites qui sont difficiles à expliquer.

Sophie DUCHANGE : Un fossé curé n'a plus aucune capacité d'autoépuration et l'eau file directement au cours d'eau

Clément ROGER (DDTM 35) : il faut récupérer des prairies de bas fond pour récupérer des zones inondables et des zones de marnage des cours d'eau, redistribuer les prairies en bas fond des BV avec des cultures en haut de vallée là où il y a moins de transfert avec les zones en eau.

Stéphane GOURMAUD : il faut du temps mais la pression est là. Il faut appuyer la médiation des équipes, les techniciens ont besoin des élus locaux pour porter des projets et négocier des sites de travaux. En 2016-2020 sur les milieux aquatiques on a réaménagé 11km de cours d'eau, ce n'est pas beaucoup mais il a fallu faire ses preuves avant. Dans ces 11 km, la plus-value apportée peut-être complètement détruite en quelques heures par un comblement de cours d'eau, malgré l'enjeu financier, le temps passé, l'argent public apporté, l'investissement des élus,... Donc il faut prôner la pédagogie et combattre les mauvais élèves, les pointer du doigt.

Sébastien BENOIST : il faut que l'Etat joue son rôle de police également. La concertation à ses limites, il faut que l'Etat soit au rendez-vous.

Christine HERSANT (DDTM 35) : Précise que les services de la DDTM ont rencontré les agents du syndicat récemment pour échanger sur ce point.

Thierry RESTIF : Il faut noter des progrès, aujourd'hui on arrive à réunir tous les agriculteurs d'une commune, il y a 10 ans c'était inenvisageable.

Clément ROGER : la dynamique volontaire doit être favorisée, mais les sanctions seront là s'il y a des infractions.

Yvan HURVOIS : Le Bilan ne montre pas de résultats visibles. Il faut ainsi concentrer et prioriser les actions, travailler sur les têtes de bassin versant, sur la capacité à stocker de l'eau. C'est l'enjeu à venir. L'AELB ne définit pas de pourcentage de répartition des actions entre prioritaire et non prioritaire

Cindy GAUTIER (BPLC) : C'est intéressant néanmoins de garder une part de l'enveloppe pour des actions sur les masses d'eau qui ne sont pas prioritaires. C'est toujours dommage de ne pas faire car les travaux sont sur des masses d'eau non prioritaires.

Patrick HENRY : Il y a un caractère urgent sur la partie amont mais on peut garder des enveloppes pour l'aval quand même.

Sophie DUCHANGE : Il y a urgence sur tout le bassin versant, si on veut des résultats dans 6 ans, il y a un intérêt à concentrer les actions sur certaines masses d'eau.

Philippe LEGAY : Certaines actions menées en amont auront des impacts à l'aval

	<p><u>Sophie DUCHANGE</u> : La priorisation peut concerner les actions milieux aquatiques et agricoles, mais les autres actions (communication...) vont concerner tout le BV.</p> <p><u>Laura TOULET</u> : C'est bien de garder des marges de manœuvre en se reposant sur les élus communaux, et les forces vives locales.</p> <p><u>Marion PELLEN</u> : Evoque les maîtrises d'ouvrage du contrat 2016-2020, il faut que l'on sache rapidement qui souhaite renouveler son engagement. Pour celles qui le souhaite il faudrait un début de programme pour fin novembre début décembre.</p> <p><u>Éric COTTREL</u> : à ce sujet, il est indispensable d'intégrer tous les acteurs, des acteurs économiques aussi pour avoir tout le monde autour de la table.</p> <p><u>Sébastien BOUDET</u> : on voit que la communication est un enjeu majeur mais est-on armé pour répondre aux enjeux de communication et de négociation ?</p> <p><u>Stéphane GOURMAUD</u> : les équipes ont déjà une surcharge de travail mais l'EPTB peut apporter une plus-value en communication avec une portée locale.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : un des inconvénients de la future structure c'est qu'il y aura moins d'élus locaux et moins de relais de terrain. Donc il y a un travail très important sur la gouvernance. Ensuite, il faut réfléchir à une ambition future plutôt progressive. Avec des moyens supplémentaires dès 2021 et fonctionner par palier mais il faut rester réaliste la première année. Par la suite, on peut penser à une montée en puissance.</p> <p><u>Vincent MINIER</u> : ajoute que l'ambition du Semnon sera reprise avec la fusion</p> <p><u>Marion PELLEN</u> : présente les étapes à venir qui consiste à dimensionner techniquement toutes les actions, définir les enveloppes financières et les subventions associées. Le prochain comité de pilotage est prévu en janvier/février pour valider la programmation.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : Il n'y aura donc pas de réunions intermédiaires ? Il faut trouver une formule pour associer les élus avant la validation finale. Par un comité de pilotage après le comité technique de début décembre par exemple.</p>
--	---

A RETENIR	<p>Le comité de pilotage a validé</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation du contrat territorial 2016-2020 du bassin versant du Semnon - La priorisation : <ul style="list-style-type: none"> o Des 4 masses d'eau : Semnon centre, Semnon amont, La Couyère et La Brutz o Des deux enjeux phares : qualité et quantité d'eau - L'organisation d'un comité de pilotage à la suite du premier comité technique de programmation pour informer, échanger avec les élus et ajuster les éléments de programmation proposés
PROCHAINES ETAPES	<p>Pour information la poursuite du travail consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Organiser le comité technique de programmation du CTBV 2021-2026 o Envisager un premier comité de pilotage sur l'avancée du travail autour de la stratégie territoriale et de la feuille de route